

Annoncer le Christ, comme personne vivante aujourd'hui, et accompagner les enfants et les jeunes à devenir chrétiens

1ère partie



Durant le **temps de Pâques**, beaucoup de personnes célèbrent l'**initiation chrétienne sacramentelle**. Tout d'abord, les personnes adultes et les jeunes de plus de quatorze ans qui ont demandé le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ensuite, les personnes adultes et les jeunes de plus de quatorze ans, déjà baptisés, qui ont demandé la confirmation et l'eucharistie. Ensuite, les jeunes de moins de quatorze ans qui ont demandé de recevoir la confirmation. Enfin les enfants non-baptisés qui ont demandé de célébrer le baptême et l'eucharistie pour la première fois, ainsi que les enfants déjà baptisés qui ont demandé de communier pour la première fois. Cela fait beaucoup de monde. Et je n'oublie pas les jeunes de moins de quatorze ans qui reçoivent le sacrement de la confirmation entre septembre et le dimanche de la solennité du Christ-Roi. Je suis toujours en admiration devant la profondeur de l'engagement des catéchistes, des animateurs en pastorale, des diacres, des prêtres chargés de la catéchèse. Et tous, nous remercions les collaborateurs proches de l'évêque qui président la célébration du sacrement de la confirmation.

Je voudrais, dans les éditoriaux d'avril et de mai 2015, donner quelques raisons qui m'ont poussé à proposer une nouvelle manière d'accompagner les enfants et les jeunes de moins de onze ans qui désirent devenir chrétiens, par la célébration des sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie. La raison fondamentale est que nous avons changé de société, de mentalité, de monde. Je vais faire un petit parcours historique, qui, je l'espère, permettra de mieux comprendre pourquoi je propose quelques changements.

Naître dans une société qui baigne dans un environnement catholique

Ceux d'entre nous qui sont nés avant 1950 s'en souviennent encore : il était une époque où, dans le diocèse de Tournai, ceux qui venaient au monde, que ce soit à la maison ou à la maternité, étaient, pour la plupart, présentés au **baptême** peu de jours après la naissance. Le nouveau-né était baptisé par un prêtre le dimanche qui suivait la naissance, soit à l'église paroissiale, soit à la chapelle de la maternité, en présence du papa, des parrains et marraines, et de quelques membres de la famille. Les nouveau-nés étaient baptisés, un à la fois. Il y avait autant de célébrations l'après-midi qu'il y avait de nouveau-nés à baptiser. Il n'était pas question de préparer les parents au baptême. Tout le monde savait de quoi il s'agissait. Et, bien souvent, la maman n'était pas présente.

Toujours avant les années 1950, les enfants baptisés étaient présentés pour faire la **communio privée** vers l'âge de sept ans. Ces enfants recevaient

► Notre évêque nous parle

une préparation au cours de religion à l'école, que celle-ci soit du réseau libre ou du réseau communal. Le curé ou le vicaire voyait les enfants en dehors du cours de religion pour une préparation spécifique. Là où il y avait des religieuses, celles-ci donnaient les instructions pratiques : comment mettre ses mains au banc de communion ; comment tirer la langue au moment de communier ; comment ne pas mâcher l'hostie ; comment faire l'action de grâce après la communion. En certains endroits, le curé, les prêtres **confessaient** les enfants qui allaient faire leur première communion. La célébration avait lieu à partir du dimanche de la Passion (deux semaines avant Pâques) jusqu'à la Fête-Dieu (dix jours après la Pentecôte), à l'eucharistie du matin. Moi-même, j'ai communié pour la première fois le jeudi-saint à la messe du matin.

Les enfants dont les parents avaient demandé la **communion solennelle**, à onze ans, recevaient une année de catéchisme préparatoire. C'était le curé ou le vicaire qui s'en chargeait. Les leçons étaient données à l'église ou dans un local proche, tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, le matin avant d'aller à l'école. Le texte de base était le catéchisme des évêques de Belgique, qui proposait le contenu de la foi chrétienne sous forme de questions-réponses. Le dimanche, les enfants participaient à la messe. La carte de messe à faire signer en était la preuve. Il fallait la montrer au curé, chaque fois qu'on avait été à la messe en dehors de la paroisse. La communion solennelle, précédée de la **confession**, était célébrée au temps pascal et à l'octave de la Pentecôte.

Dans le sillage de la communion solennelle venait la **confirmation**. Celle-ci ne demandait pas une préparation particulière. Quelques leçons suffisaient. Elle était souvent célébrée en semaine, par l'**évêque diocésain** ou l'**évêque auxiliaire**, le matin ou l'après-midi, sans eucharistie. Tous les enfants du doyenné étaient réunis dans l'église décanale ou une autre grande église. L'évêque venait avec deux chanoines ; le parrain, pour les garçons, et la marraine, pour les filles, étaient choisis par le doyen. La liturgie, à l'exception de l'homélie, était en latin. Moi-même, j'ai été confirmé par Mgr Charles-Marie Himmer (1949-1977), le jeudi après la Pentecôte, dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Gosselies, à 9 heures du matin.

Le Catéchisme

Il est intéressant de suivre les publications du catéchisme unique pour la Belgique. On ne sait plus que la décision d'avoir un catéchisme unique remonte au quatrième concile provincial de Malines en 1920 (décret 219). Ce décret est rappelé au cinquième concile provincial de Malines en 1937 (décret 135). Le *Catéchisme* paraît enfin en 1946. Précédé des *prières ordinaires du chrétien*, il comprend quatre parties. La première expose *les vérités de la foi* contenues dans le Symbole des apôtres. La deuxième, intitulée *La vie chrétienne*, porte sur la grâce sanctifiante, les vertus théologiques et les dons du Saint-Esprit, les vertus morales et les bonnes œuvres, la perfection chrétienne, le péché et les vices, et les fins dernières de l'homme. La troisième partie est consacrée aux *commandements de Dieu et de l'Église*. La quatrième partie donne les *moyens de salut* que sont la prière, le culte des saints et les sept sacrements.

La version française a pour titre : *Catéchisme à l'usage de tous les diocèses de Belgique*, 1946. Joseph Thomas, docteur et maître en théologie de Louvain, professeur au Séminaire de Tournai, en fait une présentation critique dans la *Revue diocésaine de Tournai* 2, 1947, p. 12-26. J'ai trouvé ces informations dans l'ouvrage de Maurice SIMON, *La célébration du mystère chrétien dans le catéchisme de Jean-Paul II*, Collection *Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium*, CXCVI, Leuven – Paris – Dudley, MA, 2006, p. 30-31.

Dans cet environnement culturel, la catéchèse dure un an. Les leçons sont données par le curé ou le vicaire. Le texte de base est un catéchisme questions-réponses, à apprendre par coeur. La retraite avant la communion solennelle consiste en quelques conférences données par le prêtre à l'église ou dans un local proche. La messe le dimanche est obligatoire.

Une fois la confirmation célébrée, les choses reviennent comme avant. Les enfants ont onze ans. Une fois les jeunes inscrits à l'école secondaire, bien souvent en dehors de leur paroisse, ils entrent dans un autre monde, mais ceux qui sont inscrits dans le réseau libre reçoivent des cours de religion jusqu'à l'âge de dix-huit ans, selon un programme bien défini. Les professeurs sont souvent des prêtres. Les mouvements de jeunes, scouts et patros, ont leurs aumôniers qui, le samedi ou le dimanche, durant les camps et les hike, donnent un enseignement religieux et célèbrent la messe.

Une fois **adultes**, les fidèles peuvent éventuellement recevoir une instruction religieuse. En effet, le *Code de Droit canonique* de 1917 (canon 1332) dit ceci : *Tous les dimanches et jours de fête et de précepte, le curé doit expliquer le catéchisme aux fidèles adultes, sous une forme appropriée à leur entendement, à l'heure qui lui paraîtra la plus favorable pour que le peuple puisse être présent.* Le catéchisme dont parle le canon 1332 est le *Catéchisme du Saint Concile de Trente* ou *Catéchisme romain*. Avant que le nouveau *Code de Droit canonique* ne soit promulgué en 1917 par le Pape Benoît XV, le Pape Pie X avait rappelé, dans l'Encyclique *Acerbo nimis* (15 avril 1905), ce que le Pape Benoît XIV avait dit dans *Etsi minime* (7 février 1742) : *Il faut instruire le peuple chrétien les dimanches, les jours de fête et pendant l'Avent et le Carême, et il faut enseigner également les enfants ces mêmes dimanches et jours de fête.* Pie X édictait ensuite six règles qu'il fallait appliquer dans tous les diocèses du monde. La sixième est formulée comme suit : *Pour les adultes, outre l'homélie accoutumée sur l'Evangile qui doit être faite tous les jours de fête pendant la messe paroissiale, tous les curés et tous ceux qui ont charge d'âme feront la catéchèse aux fidèles en un langage facile et adapté à leur intelligence, à l'heure jugée la plus propice à l'affluence du peuple, mais en dehors de l'heure consacrée à l'instruction des enfants. Ils se serviront à cet effet du Catéchisme du concile de Trente, de manière à parcourir, en l'espace de quatre ou cinq ans, tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les Commandements de l'Eglise* (citation dans Maurice SIMON, *Un catéchisme universel pour l'Eglise catholique, du Concile de Trente à nos jours*, Collection *Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium*, CIII, Leuven, 1992, p.132-133).

► Notre évêque nous parle

La catéchèse progressivement confiée aux personnes laïques

Vers la fin des années 1950, quelques curés et vicaires confient la catéchèse de la communion solennelle ou de la **profession de foi** à des personnes laïques. Une école des catéchistes voit le jour à Charleroi.

En 1959, le Pacte scolaire prévoit qu'il y aura des cours philosophiques dans tous les réseaux d'enseignement. Cela signifie qu'il y aura la possibilité de demander pour les enfants et les jeunes un cours de religion catholique dans le réseau officiel. Des instituts qui délivrent un diplôme pour enseigner ce cours voient le jour en plusieurs diocèses de Belgique. A Charleroi l'Office Diocésain d'Enseignement Religieux et l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses forment des personnes laïques, qu'elles soient célibataires, mariées ou religieuses, pour enseigner la religion catholique.

En catéchèse, le Catéchisme des évêques de Belgique est progressivement remplacé par les publications du Père Joseph Colomb, prêtre sulpicien français (1902-1979), qui publie le *Catéchisme progressif* (1950). Celui-ci n'est plus sous forme de questions-réponses. Il donne **les sources bibliques, liturgiques et dogmatiques du contenu de la foi chrétienne**. Joseph Colomb a compris qu'il n'y a plus de *catéchuménat social*, un environnement culturel qui présente, pour tous, ce en quoi consiste la vie ecclésiale, la vie chrétienne, la tradition chrétienne. La France est devenue pays de mission, où, progressivement, la foi chrétienne devient étrangère à la mentalité. Joseph Colomb propose une méthode qui permette de *faire mûrir la foi*.

Concile Vatican II (1962-1965)

Le Concile Vatican II présente, de manière renouvelée, la nature et la mission de l'Église dans le monde de ce temps, en termes très positifs. Il traite brièvement du catéchuménat et il encourage tous les efforts réalisés pour rendre l'Évangile à la portée de tous.

La **Constitution sur la liturgie** (*Sacrosanctum Concilium*) met en évidence la valeur pédagogique de la liturgie : la foi des participants est nourrie par les rites eux-mêmes, les lectures, la prédication et la catéchèse plus directement liturgique, à propos de laquelle il est demandé qu'elle soit inculquée de toutes les manières. La Constitution s'intéresse au catéchuménat en pays de mission et à sa restauration dans l'ensemble de l'Église.

On restaurera le catéchuménat des adultes, distribué en plusieurs étapes, dont la pratique sera soumise au jugement de l'Ordinaire du lieu : on obtiendra ainsi que le temps du catéchuménat, destiné à une formation appropriée, puisse être sanctifié par des rites sacrés dont la célébration s'échelonne dans le temps (S.C., 64). On révisera le double rite pour le baptême des adultes, le plus simple et le plus solennel, celui qui tient compte du catéchuménat restauré, et on introduira au missel romain une messe propre lors de l'administration du baptême (66). On révisera le rite pour le baptême des enfants et on l'adaptera à la situation réelle des tout-petits ; en outre, le rôle des parents et des parrains, ainsi que leurs devoirs, seront mieux mis en évidence dans le rite lui-même (67). Le rite de la confirmation sera révisé aussi pour manifester plus clairement le lien intime de ce sacrement avec

► Notre évêque nous parle

toute l'initiation chrétienne ; aussi est-il convenable que la rénovation des promesses baptismales précède la réception du sacrement. La confirmation, selon l'opportunité, peut être conférée au cours de la messe ; en vue du rite célébré hors de la messe, on préparera la formule à employer en guise d'introduction (71).

La Constitution sur la liturgie demande la composition d'un rituel du baptême plus bref que les catéchistes de mission, comme aussi les fidèles en cas de péril de mort, pourront utiliser lorsqu'il n'y a ni prêtre, ni diacre (S.C., 56, 64, 66, 68, 109).

Le Décret sur l'œcuménisme (*Unitatis Redintegratio*) reconnaît le renouveau catéchétique en cours depuis des décennies (U.R., 6).

Le Décret sur les Églises orientales catholiques (*Orientalium Ecclesiarum*) demande que les laïcs soient, eux aussi, instruits sur les rites et les règles pratiques dans les matières interrituelles (O.E., 4).

La Constitution dogmatique sur l'Église (*Lumen Gentium*) ne parle pas explicitement de la catéchèse. Des spécialistes en catéchèse mettent cependant en lumière la mission *prophétique* des baptisés, et des catéchistes en particulier.

C'est dans le **Décret sur la charge pastorale des évêques** (*Christus Dominus*) que nous trouvons des orientations fondamentales. Au n° 13 : *Les évêques doivent proposer la doctrine chrétienne (...). Pour annoncer la doctrine chrétienne, il faut user des moyens variés qui sont aujourd'hui à notre disposition : avant tout, la prédication et l'enseignement catéchétique qui tiennent toujours la première place (...).*

Au n° 14 : *Les évêques veilleront à ce que l'enseignement catéchétique, dont le but est de rendre chez les hommes la foi vivante, explicite et active, en l'éclairant par la doctrine, soit transmis avec un soin attentif aux enfants et aux adolescents, aux jeunes et même aux adultes. Dans cet enseignement, on adoptera l'ordre et la méthode qui conviennent non seulement à la matière dont il s'agit, mais encore au caractère, aux facultés, à l'âge et aux conditions de vie des auditeurs ; cet enseignement sera fondé sur la Sainte Écriture, la Tradition, la Liturgie, le Magistère et la vie de l'Église. En outre, les évêques seront attentifs à ce que les catéchistes soient dûment préparés à leur tâche : ils devront bien connaître la doctrine de l'Église et apprendre, dans la théorie comme dans la pratique, les lois de la psychologie et les disciplines de la pédagogie. Les évêques doivent aussi s'efforcer de restaurer ou d'aménager le catéchuménat des adultes.*

Au n° 30 : *Pour remplir leur charge d'enseignement, les curés ont à prêcher la parole de Dieu à tous les fidèles, pour qu'ils grandissent dans le Christ, enracinés dans la foi, l'espérance et la charité, et que la communauté chrétienne rende ce beau témoignage de la charité que nous recommanda le Seigneur ; ils doivent de même, par la catéchèse, conduire les fidèles à une pleine connaissance du mystère du salut, adaptée à chaque âge. Pour donner cet enseignement, qu'ils demandent non seulement le concours des religieux, mais également la coopération des laïcs, en érigeant aussi la confrérie de la doctrine chrétienne.*

► Notre évêque nous parle

Au n° 44 : *On composera (...) un directoire sur l'enseignement catéchétique du peuple chrétien, dans lequel on traitera des principes fondamentaux et de l'organisation de cet enseignement, ainsi que de l'élaboration de livres traitant de la question.*

Les autres documents conciliaires traitent, eux aussi, de la catéchèse. Le Décret *Optatam totius* (Formation des prêtres) évoque la formation chaque jour plus profonde des fidèles, qui sera assurée par la prédication et la catéchèse et également par les moyens de communication sociale (*O.T.*, 2). Il demande que les séminaristes soient instruits soigneusement de tout ce qui regarde spécialement le saint ministère, principalement la catéchèse et la prédication, le culte liturgique (*O.T.*, 19).

La Déclaration sur l'éducation chrétienne (*Gravissimum educationis*) rappelle que le premier moyen dont l'Église dispose pour accomplir sa mission éducative est la formation catéchétique : celle-ci éclaire et fortifie la foi, nourrit la vie selon l'esprit du Christ, achemine à la participation active et consciente au mystère liturgique et invite à l'action apostolique (*G.E.*, 4).

La Déclaration sur les religions non chrétiennes (*Nostra aetate*) demande que, dans les relations avec les Juifs, tous aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ (*N.A.*, 4).

La Constitution sur la révélation divine (*Dei Verbum*) demande que le ministère de la parole, qui comprend la prédication pastorale, la catéchèse, et toute l'instruction chrétienne où l'homélie liturgique doit avoir une place de choix, trouve lui aussi, dans cette même parole de l'Écriture, une saine nourriture et une sainte vigueur (*D.V.*, 24).

Le Décret sur l'activité missionnaire de l'Église (*Ad Gentes*) parle des catéchistes : ces hommes et ces femmes qui (...) apportent par leurs labeurs considérables une aide singulière et absolument nécessaire à l'expansion de la foi et de l'Église. Pour eux il faut créer des écoles dans lesquelles ils cultiveront avec soin la doctrine catholique, surtout en matière biblique et liturgique, et aussi la méthode catéchétique et la pratique pastorale (*A.G.*, 17).

Le Décret sur le ministère et la vie des prêtres (*Presbyterorum Ordinis*) dit qu'en tant que ministres de la parole de Dieu, les prêtres annoncent aux incroyants le mystère du Christ et ils transmettent la catéchèse chrétienne ou exposent la doctrine de l'Église, en vue d'inviter à la conversion et à la sainteté (*P.O.*, 4 et 11).

Nous trouvons un exposé très clair sur la catéchèse à Vatican II dans Maurice SIMON, *Un Catéchisme universel*, p. 131-284.

Les années qui suivent la célébration du Concile Vatican II

Les catéchistes et les professeurs de religion baignent dans une atmosphère optimiste. Les catéchistes sont à la recherche de nouvelles méthodes en catéchèse.

En 1967, Mgr Himmer demande que le **baptême des nouveau-nés** soit désormais célébré à **l'église paroissiale**, et plus à la chapelle de la maternité. Ce baptême doit avoir une **dimension communautaire**. On ne baptisera plus les nouveau-nés, un à la fois, mais on fera une seule célébration avec tous.

La Congrégation pour le culte divin publie le **Rituel du baptême des petits enfants**, le 15 mai 1969. Après la publication du *Code de Droit canonique* de 1983, le *Rituel* est modifié et publié en 1984.

En 1976, les évêques de la Commission Internationale Francophone approuvent le **Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité**. Ce *Rituel* est confirmé par la Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin, en 1977. Ce *Rituel* est modifié après la publication du *Code de Droit canonique* de 1983, et est publié une nouvelle fois en 1993.

La **première communion**, qui écarte l'expression communion privée, est progressivement prise en charge par les personnes laïques, en paroisse.

La **profession de foi**, qui écarte l'expression communion solennelle, est préparée par deux années de catéchèse.

La **confirmation** est davantage mise en valeur. Vatican II (Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, 26) dit que l'évêque diocésain est le *ministre originaire de la confirmation*. Cela signifie qu'il peut donner la faculté de confirmer à plusieurs prêtres de son choix. Après quelques années, ce n'est plus l'évêque diocésain qui, habituellement, préside les célébrations de la confirmation. L'évêque est devenu un de ceux qui président les célébrations, et on demande aux doyens de donner le nom du célébrant qu'ils préfèrent pour confirmer chez eux.

La Congrégation pour le culte divin publie **l'Ordo Confirmationis**, en 1971. Traduit en français en 1974 et 1975, il est confirmé par la même Congrégation en 1976. Après la publication du *Code de Droit canonique* de 1983, il est modifié et publié en français en 1991.

Un nouveau dispositif dans les années 1980

Les recherches théologiques et pastorales, qui reprennent des intuitions qui remontent au XIX^{ème} siècle, mettent davantage en lumière **l'acte de foi comme engagement personnel de la personne qui entre dans l'Église**. On retrouve évidemment l'expression *profession de foi*, mais également *engagement de foi*. Il faudrait que les jeunes soient bien conscients de ce qu'ils font en recevant la confirmation : ils deviennent des *témoins engagés* pour annoncer l'Évangile, ils deviennent des *militants* de la foi.

► Notre évêque nous parle

En accueillant ces pistes de réflexion, plusieurs pasteurs du diocèse proposent de postposer l'âge de la confirmation vers la fin de l'école secondaire. Les doyens principaux, avec l'aide du vicaire général Jean-Marie Delor, demandent à Mgr Jean Huard (1977-2002) de modifier le dispositif catéchétique : profession de foi en fin d'école primaire ; confirmation au plus tôt au début de l'école secondaire. Ce changement permettrait aux jeunes d'entrer dans une autre ambiance pour décider s'ils demandent oui ou non la confirmation. Ils seraient plus libres.

Vivre dans une société où peu de personnes perçoivent en quoi consiste la foi chrétienne

C'est surtout dans les années 1990 que de grands changements surviennent au plan des mentalités. Si, dans les années 1960, beaucoup de chercheurs et de penseurs religieux annonçaient l'avènement d'un monde sécularisé, sans référence explicite à Dieu, le ton est tout autre à partir des années 1990.

Années 1960

Dans les années 1960, il allait de soi que le christianisme allait s'écrouler, devant le déploiement de l'incroyance pratique. Des personnalités éminentes parlent de l'exculturation du christianisme, l'expulsion du christianisme en dehors de la culture. Reprenant quelques propos récurrents de la laïcité organisée, les prophètes des années 1960 déclarent que, dans l'avenir, la foi sera confinée dans la sphère privée. Parmi les conséquences programmées, on assisterait à l'abandon des grands principes éthiques du judéo-christianisme sur le début et la fin de vie et on verrait surgir une génération qui ignore tout de la Bible, de la tradition de l'Église et de la manière de vivre des chrétiens en communautés et assemblées liturgiques. En théologie, pas mal d'étudiants universitaires poursuivent des recherches sur l'athéisme, l'incroyance, l'absence du sens religieux, l'inadaptation des rites religieux à la mentalité nouvelle. Il est exact que l'événement mai 1968 donne raison à beaucoup de ceux qui partagent ces intuitions.

Rien que pour cette raison, il est bon de s'interroger, de manière profonde et fondamentale, sur ce que signifie la transmission de la foi dans une société qui a exclu le christianisme de la culture.

Années 1990

A partir des années 1990, ce qui apparaissait valable et prometteur pour l'ensemble de la société disparaît. On retrouve des foyers de violence, de guerre, en beaucoup d'endroits de la planète. La chute du communisme fait advenir des sociétés qui, au contraire de celles d'Europe occidentale, veulent retrouver leurs racines chrétiennes et religieuses. L'arrivée de mouvements évangéliques, issus des Etats-Unis, modifie ce qu'on pensait ici de l'importance de la liberté dans l'acte de foi. On assiste à des campagnes de conversion menées avec force, enthousiasme et conviction. **Et des personnes de chez nous se convertissent sans aucun problème.**

Il y a encore autre chose. La perception que nous avons de l'islam change de tout au tout. Depuis les années 1990, ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, en Irak, en Syrie, dans les pays qui ont vécu le printemps arabe pose des questions graves. Et le surgissement du radicalisme islamique, que certains font commencer au 11 septembre 2001, fait peur. Nous vivons dans un monde dangereux. Si nous ne décidons pas de faire la paix, de rendre la justice, nous allons à notre perte.

La **société** est, de fait, **multiconvictionnelle** et pénétrée de l'idéologie selon laquelle **le christianisme est une religion parmi d'autres**, qui coûte beaucoup d'argent aux pouvoirs publics. Et, en même temps, **la société est traversée par des mouvements radicaux** qui alimentent le slogan selon lequel toutes les religions sont sources de violences. **Des personnes de chez nous entrent dans ces mouvements radicaux sans aucun problème.**

Accompagner les enfants et les jeunes, qui portent des questions sur le sens de leur vie

C'est dans ce contexte que, dès les années 1990, les catéchistes et les professeurs de religion comprennent qu'il est nécessaire d'accompagner les enfants et les jeunes sans exiger de bagage minimal.

En effet, beaucoup de nouveau-nés ne sont plus baptisés. Les parents leur laissent la liberté de choisir quand ils auront les aptitudes requises. Lorsqu'ils découvrent que leurs compagnons de classe demandent la première communion, il arrive que les non-baptisés demandent le baptême et la première communion. Les catéchistes ne savent pas nécessairement qu'il existe un *Rituel* qui concerne ces enfants.

Certains enfants et certains jeunes passent par de lourdes épreuves quand les parents se séparent. Les enfants et les jeunes entrent dans une ou plusieurs familles recomposées. Les questions à propos du sens de la vie, de leur propre destinée viennent dans les groupes de catéchèse et les cours de religion. En de nombreux endroits, des jeunes mettent fin à leur vie. Les catéchistes et les professeurs de religion sont appelés à écouter, consoler, accompagner et redonner un peu d'espérance. Désormais, les catéchistes ne cherchent plus de nouvelles méthodes de catéchèse, mais ils accompagnent des enfants et des jeunes en leur donnant une parole d'espérance, dans l'épreuve, qu'ils trouvent dans les Écritures, la liturgie et tout ce qui constitue la tradition de l'Église.

Avec les enfants et les jeunes en catéchèse, les catéchistes participent parfois à une **assemblée liturgique du dimanche**. La manière habituelle de procéder est de retirer les enfants et les jeunes de l'assemblée pendant la liturgie de la Parole. Beaucoup estiment, en effet, que les textes bibliques sont incompréhensibles et que l'homélie n'a aucun impact sur les enfants et les jeunes. Il devient réellement difficile pour des enfants et des jeunes de participer de manière plénière à la liturgie d'une assemblée, d'une communauté.

► Notre évêque nous parle

Les célébrations de la **première communion** deviennent des événements familiaux de très grande importance. Les enfants et les jeunes prennent la parole, forment une petite chorale, remettent des cadeaux. Toutes les techniques sont bonnes pour avoir des souvenirs de ces célébrations. Il en va de même pour la **profession de foi**, des célébrations qui comptent moins de jeunes qu'à la première communion.

Pour la **confirmation**, en revanche, le nombre diminue très fort. Cela dépend souvent des relations de groupe avec le catéchiste. S'il y a eu une bonne ambiance avant la profession de foi, on continue. Il faut bien admettre que beaucoup de jeunes des années 1990 n'ont pas demandé d'être confirmés.

Ce qui est neuf en ces années 1990, c'est la demande de **quelques adultes qui désirent le baptême**. A qui faut-il s'adresser ? Qu'est-ce qui est requis ? Y a-t-il des méthodes ? Les prêtres essaient de trouver des solutions, sans trop savoir s'ils font bien. Au départ, des prêtres adaptent le Rituel du baptême des enfants.

C'est au cœur de cette nouvelle manière de faire Église que de nouvelles étapes sont proposées.

C'est en 1993 que Mgr Huard me nomme directeur de l'ODER et de l'ISSR à Charleroi. Durant quatre ans, avec mes adjoints Benoît Lobet et Etienne Gathy, je suis confronté aux changements de mentalités et à l'émergence de demandes de devenir chrétiens, de la part d'adultes du diocèse de Tournai. J'ai mis sur pied un groupe qui accompagne les adultes qui demandent la confirmation dans la région pastorale de Charleroi (célébration durant la semaine après la Pentecôte) et un groupe qui donne des pistes pour le catéchuménat, dont les rencontres ont lieu à Mesvin. Ces divers lieux de partage et de discernement m'ont énormément appris sur la situation réelle de l'initiation chrétienne dans le diocèse de Tournai.

+ Guy,
Evêque de Tournai

fin 1ère partie